

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de M. Thierry Piguët, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 5 avril 2006, intitulée: «Bons vœux du Conseil administratif».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'éditer une seule carte de vœux de fin d'année, avec deux impressions intérieures au maximum, l'une libellée au nom du Conseil administratif, l'autre au nom de la Ville de Genève. Ces deux impressions permettront à la fois un envoi plus général par le Conseil administratif et plus individualisé par les services de la Ville de Genève. Dans cette perspective, il conviendra de recouper les fichiers d'adresses informatisés des divers services et de centraliser l'adressage des vœux. Cette carte sera créée, sur concours, par un jeune graphiste en formation;
- de ne plus envoyer par courrier aux membres du Conseil municipal des cartons d'invitation aux différentes manifestations organisées par la Ville, mais de leur adresser ces invitations par courriel;
- de mieux coordonner les publications d'information des divers services et départements de la Ville, afin d'en limiter le nombre et les coûts.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif, par souci d'efficacité et d'économie, gère d'ores et déjà de manière centralisée ses cartes de vœux. Néanmoins, il tient à conserver la possibilité pour chaque magistrat d'adresser personnellement ses vœux, une pratique légitime et ancrée dans la tradition.

Par ailleurs, le Conseil administratif fait souvent appel à de jeunes graphistes en formation, en veillant à ce que ces collaborations s'inscrivent dans un projet pédagogique.

En ce qui concerne les cartons d'invitation aux différentes manifestations organisées par la Ville de Genève, ils seront désormais, conformément à la deuxième invite de la motion, adressés aux membres du Conseil municipal par courriel.

Une démarche de coordination des publications des divers services et départements a été entreprise. Cette coordination ainsi que l'ouverture de marchés publics regroupant les documents de même nature permettront une baisse des coûts. Enfin, il est avéré que l'administration municipale fait, autant que possible, usage de moyens électroniques de communication (internet, courriels, etc.) en lieu et place des imprimés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Manuel Tornare*

Le 8 octobre 2008.